

Nicolas Violi

Université de Fribourg, Suisse

Août 2006

**Enquête sur les accords du participe passé  
auprès d'un public de collégiens suisses  
(Collège Gambach de Fribourg, février 2006)**

## **Introduction : L'accord du participe passé, une difficulté du français qui met en tension l'usage et la norme**

De tous les sujets étudiés durant la scolarité se rapportant à la maîtrise de la langue française, ce sont certainement les règles d'accords du participe passé qui posent les plus grands problèmes, jusqu'aux dernières années et même pour les publics dont le niveau d'étude est le plus élevé.

Il semblerait qu'on ne puisse jamais trop étudier cette question, qui reste toutefois une délicatesse du français avec laquelle très peu de gens se sentent à l'aise dans la pratique. L'effort investit pour enseigner ces règles, qui sont de toute manière trop compliquées pour être appliquées de manière naturelles par la majorité des étudiants, permet de se demander : quelle est la pertinence de conserver de telles subtilités dans une langue qui devrait être aussi et peut-être avant tout fonctionnelle ? Il semble en effet peu rentable de continuer à consacrer tant de temps et d'énergie à étudier un détail de la langue qui provoque chez ses usagers un sentiment d'insécurité dans la rédaction et décourage parfois des étrangers à apprendre une langue paraissant élitiste et inutilement « bourrée d'exceptions ».

Le but de notre enquête est de se pencher sur la manière dont les locuteurs francophones «s'en sortent » finalement avec ces règles et quelles stratégies ils mettent au point pour ne pas se perdre parmi les fines nuances à prendre en compte lorsqu'il faut avoir recours aux participes passés. A partir de nos observations, nous tenterons de formuler des propositions de rationalisation des règles d'accord du participe passé : celles qui nous sembleront les plus proches de l'intuition des usagers de la langue, c'est-à-dire les plus pertinentes selon nous pour réconcilier l'usage et la norme.

### **1. La question des participes passés au sein des rectifications orthographiques de 1990**

L'idée d'une rationalisation de certains points de l'orthographe du français, permettant de l'actualiser en les rendant plus proche de l'intuition de ses utilisateurs, ainsi que de favoriser l'enseignement du français, notamment en tant que langue étrangère, a conduit en 1990 à formuler plusieurs propositions de réformes. Celles-ci visaient principalement à modifier la graphie de certains mots jugés en régularisant des règles graphiques ou en modifiant des graphies jugées aberrantes au sein du système graphique actuel. Il s'agissait donc d'opérer

quelques modifications sur le lexique français, afin de le désencombrer de certaines irrégularités orthographiques conservées par la tradition.

Ce qui nous intéresse pour notre étude est une proposition qui ne concerne pas un problème de lexique à proprement parler mais la règle d'accord du participe passé :

4. Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est toujours invariable : *les enfants que tu as laissé partir*.<sup>1</sup>

Ce principe provoque un changement dans la règle d'accord, mais un changement très ciblé puisque spécifique au seul verbe *faire*. L'impact de cette modification est donc assez réduit dans l'usage. En réalité, il semble ne s'agir que d'une accommodation *ad hoc* visant à rendre acceptable une graphie erronée selon la norme mais très fréquente, à travers une transformation ne simplifiant en rien le fonctionnement de la règle d'accord. Il en résulte un principe peu généralisant, qui ne crée qu'une exception de plus permettant de mettre en accord, dans une situation tout à fait spécifique, les habitudes des francophones avec la grammaire officielle.

Traité au sein d'un projet de rectifications lexicales, le problème de l'accord du participe passé, qui se rattache davantage à une compréhension des différentes fonctions des constituants de phrase, ne semble pas avoir été véritablement analysé dans toutes ses implications, ce qui a pour conséquence une modification peu convaincante du point de vue de la logique de la langue et plus déroutante que constructive quant à son application dans l'enseignement.

De plus, en Suisse, plusieurs cantons ne sont pas concernés par ce changement. En effet, le 1<sup>er</sup> août 1901, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a fait sien un *Arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française* promulgué par le ministre français de l'instruction publique et des beaux-arts le 26 février de la même année, qui proposait entre autres l'invariabilité de tout participe passé construit avec *avoir* et suivi d'un infinitif. Dans *Orthographe, accords et transcription*, manuel formant partie des fournitures scolaires officielles dans le Canton de Vaud, c'est la règle tenant compte de l'arrêté de 1901 qui est présentée, alors que l'autre version ne figure qu'en note de bas de page.

Selon la brochure diffusée par la Délégation de la langue française sur les rectifications de 1990<sup>2</sup>, il en serait de même dans le Canton de Neuchâtel. La modification proposée ne

---

<sup>1</sup> *Les rectifications de l'orthographe du français*, Conférence intercantonale des Chefs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Délégation à la langue française, août 2002, p. 11.

concerne donc finalement que les autres cantons romands du pays ; ce qui nous permet de souligner en passant que les différences cantonales complexifient encore le problème, parce que le français vaudois n'est pas supposé être différent du français fribourgeois<sup>3</sup>. Ce manque d'homogénéité est une difficulté spécifique du contexte suisse, mais elle montre bien qu'en la matière une certaine flexibilité est admise.

Tout cela indique qu'en fin de compte la question des participes passés demande une réflexion approfondie qui permettra d'effectuer les aménagements nécessaires en évitant le vain travail de retouches que l'on observe dans les rectifications de 1990, et, plus particulièrement en Suisse, une harmonisation de la règle qui dépasse le cadre cantonal, pour empêcher que nos différences régionales ne noient la question dans une série de sous-problèmes insolubles.

## **2. L'enquête de la cellule belge de l'OFFC concernant les accords du participe passé**

Afin de mieux cerner comment fonctionnent réellement les accords du participe passé dans l'usage, une enquête a été menée par la cellule belge de l'Observatoire Francophone du Français Contemporain (OFFC), créé à Québec en 2003. Elle consistait en l'analyse de corpus d'erreurs d'accord du pp commises par divers publics étudiants de la communauté francophone de Belgique, à travers trois exercices différents : une composition libre, une dictée et un QCM<sup>4</sup>. Chacun de ces trois corpus a montré le grand désarroi qui régnait chez les personnes testées au sujet de cette matière, confirmant ainsi l'intérêt d'une simplification des règles d'accord. Nous renvoyons aux rapports de ces enquêtes pour des informations plus détaillées.

Ces travaux ont donc tout d'abord permis de constater la complexité excessive de la règle et l'incapacité du public, même le plus scolarisé, d'en posséder globalement une maîtrise suffisante pour effectuer les accords adéquats.

Cependant, il est également ressorti de ces études que, dans certains cas, des sortes de régularités semblent se dessiner dans les erreurs : une version « erronée » s'imposant, allant alors jusqu'à devenir majoritaire au détriment de la forme bien accordée. Dans ces cas, tout se

---

<sup>2</sup> *Les rectifications de l'orthographe du français*, p. 32.

<sup>3</sup> De plus, les approches sont différentes, puisque par exemple, dans le canton de Vaud, on considère que les verbes pronominaux s'accordent sauf exception avec le sujet alors que dans le canton de Fribourg on distingue des verbes essentiellement pronominaux s'accordant avec le sujet et des verbes occasionnellement pronominaux s'accordant avec le COD (celui-ci revenant souvent au sujet, puisque inclus dans le pronom réfléchi).

<sup>4</sup> Voir les références bibliographiques à la fin de cette étude.

passerait donc comme si la communauté partageait intuitivement des manières d'accorder différentes de celles légitimées par les grammaires. On verrait ainsi apparaître une sorte de grammaire intégrée, commune à la plupart des usagers, qui retient évidemment l'intérêt des experts cherchant un moyen de rationaliser la norme officielle.

Toutefois, au sein de la délégation, les avis divergent. Alors que la conclusion de Jonas Makamina Bena dans son étude à propos des résultats de la dictée est que « tout compte fait l'attitude des étudiants soumis aux dictées des FUSL [Facultés de l'Université de Saint-Louis, Belgique] va dans tous les sens », qu'elle « reflète leur désarroi devant la complexité des aspects de l'actuelle règle d'accord du PP », les résultats du QCM appuient quant à eux dans plusieurs cas la thèse d'une convergence des réponses vers une version commune.

Ainsi, bien que tous les avis de la commission belge n'aillent pas unanimement dans ce sens, une partie au moins des enquêtes laisse supposer qu'une sorte de « logique de l'erreur » existe bel et bien auprès des usagers. Lorsque la règle officielle leur échappe, les francophones feraient donc appel à une norme intégrée, partagée par une majorité d'entre eux, qu'ils emploient dans la pratique pour affronter les difficultés d'accord des participes passés : une règle intuitive qui leur permet de réaliser correctement de nombreux accords mais qui conduit également à commettre des erreurs lorsque cette reformulation simplifiée contredit la norme officielle.

Si l'on pouvait mettre à nu le fonctionnement de cette norme « de survie », qui s'est constituée dans l'usage pour se substituer à une règle trop rarement maîtrisée, il va de soi qu'une proposition de rationalisation de la règle d'accord devrait s'adapter à cette intuition autour de laquelle se rejoignent les pratiques des francophones. En effet, pour les usagers de la langue tout venant, l'acte d'écriture ne se résume pas à la simple mise en pratique d'automatismes acquis en appliquant des règles apprises en cours de français (avec plus ou moins d'exactitude selon la qualité des souvenirs d'apprentissage). Au contraire, il semblerait que la compétence linguistique des locuteurs scripteurs doive se comprendre comme une capacité à penser un fonctionnement logique de la langue employée pour en dégager une « grammaire réfléchie », adaptée à leur besoin puisque construite dans l'usage. Cette grammaire peut bien entendu différer parfois de la grammaire des experts, pour qui les enjeux sont différents. Reste à savoir si les règles grammaticales doivent être élaborées en premier lieu pour satisfaire le public restreint des spécialistes ou pour servir à la grande majorité des locuteurs.

Parmi les diverses enquêtes menées par la commission belge, le QCM fournit les résultats les plus significatifs en ce qui concerne la mise en évidence d'une intuition commune chez les

usagers. Aussi, c'est à lui que nous nous sommes plus particulièrement intéressés pour élaborer notre propre test. Nous avons par conséquent choisi de reprendre l'intégralité des questions du Test FUNDP se rapportant aux participes passés<sup>5</sup>, afin qu'il soit ensuite possible de comparer nos résultats, obtenus auprès d'un public suisse, avec ceux de Belgique et de vérifier si ce sont les mêmes tendances qui se dessinent dans les deux contextes.

### **3. Notre test sur les accords du pp : présentation**

En février 2006, nous avons soumis plusieurs classes de collégiens fribourgeois (à Fribourg, le collège correspond au niveau gymnase dans le canton de Vaud) à un test analogue au QCM de l'équipe belge, dans le but d'effectuer un même « coup de sonde » auprès d'un public suisse.

Le test que nous avons mis au point se compose de 22 phrases, comportant en tout 24 accords du participe passé à réaliser. La consigne donnée à toutes les classes était d'accorder les participes passés lorsque cela était nécessaire, de laisser sans accord lorsque l'invariabilité leur semblait plus appropriée et de mettre un point d'interrogation lorsqu'ils estimaient n'avoir aucune idée de la réponse.

La composition du test est la suivante : les 11 premières phrases reprennent exactement les exemples du test FUNDP. Ensuite, nous avons inséré une phrase créée pour ce test en particulier. Les 10 dernières phrases ont été tirées de divers travaux universitaires suisses et français comportant des erreurs d'accord.

Quant à notre public, il s'agit d'un échantillon d'étudiants âgés de 15 à 18 ans préparant une maturité ou un diplôme commercial au Collège de Gambach à Fribourg, en tout 82 élèves répartis en 5 classes : 2F1/2D1, 2G1, 2G2, 3G1, 1R. Les classes 2G1 et 2G2 sont des classes commerciales francophones de deuxième année ; la 3G1, une classe également francophone et commerciale de troisième année. La classe 2F1/2D1 est un regroupement de classes : la 2F1, francophone, accueille quelques élèves de la 2D1 (classe germanophone), pour les cours de littérature française. Cependant, comme ce regroupement fonctionne uniquement avec des élèves parfaitement bilingues et que l'enseignement dispensé suit strictement le programme

---

<sup>5</sup> Le QCM dont nous nous sommes inspirés (Test FUNDP de septembre 2004), distribué à 230 étudiants entrant en Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur, ne portait pas uniquement sur l'accord du participe passé mais sur des connaissances linguistiques beaucoup plus larges. Ce n'est que par la suite que les items se rapportant à l'accord du participe passé ont été sélectionnés afin d'être analysés pour dégager des tendances générales pour cette problématique spécifique.

francophone, nous considérons cette classe comme un échantillon francophone. La dernière classe, la 1R, est quant à elle une classe de première année commerciale germanophone qui reçoit des cours de FLE au Collège Gambach dans son cursus germanophone. Cette classe sera donc considérée comme un groupe d'étudiants de français langue étrangère.

Nous nous retrouvons donc avec un public majoritairement francophone : 69 élèves francophones (ou bilingues), répartis en 4 classes, plus une classe alémanique de 13 élèves. La taille de cette dernière classe, dont nous présenterons les résultats séparément, ne suffira pas pour avoir une valeur statistique et ne saura indiquer de manière fiable le fonctionnement d'une norme interne communes aux élèves germanophones mais permettra certainement d'entrevoir quelques décalages entre les normes internes d'un natif et celles d'une personne qui apprend le français en tant que langue étrangère. En effet, dans les quatre classes francophones, les résultats suivent toujours les mêmes tendances, tandis que la 1R fonctionne parfois très différemment. Nous avons donc opté pour une présentation des réponses en deux colonnes : une première regroupant les résultats des quatre classes francophones et une seconde indiquant ceux de la classe germanophone.

Il convient aussi de préciser un point qui différencie notre enquête de celle de l'équipe belge : notre test comportait exclusivement des questions sur l'accord du participe passé et a été donné aux étudiants en expliquant qu'il servirait à voir leur connaissance sur ce sujet. La vérification de leur savoir sur cet unique point de norme était donc clairement posé comme l'objectif du test. Il n'a donc pas été question de voir la manière dont nos étudiants accorderaient « spontanément » les participes passés, en rédigeant un texte ou en remplissant un test global sur leurs connaissances en français, mais plutôt de voir comment ils avaient compris la norme et comment ils géraient cette difficulté lorsqu'elle était au centre du débat : si elle était assimilée en état ou si certains ajustements étaient faits dans la pratique pour éviter une surcharge cognitive dans l'esprit de l'utilisateur. Nous nous attendions bien entendu à trouver un bon nombre d'erreurs, même dans ce contexte où toute l'attention était portée sur la norme. Nous voulions alors vérifier si ces écarts à la règle iraient « dans tous les sens » (pour reprendre l'expression de Jonas Makamina Bena), en d'autres termes s'ils seraient simplement le signe d'une norme non maîtrisée, ou si au contraire une intuition commune se dessinerait parmi les utilisateurs, transformant la règle de manière plus ou moins cohérente en la régularisant dans l'usage.

Notre espoir était évidemment de voir se dessiner les mêmes régularités dans les erreurs que celles observées dans le QCM du groupe de recherche belge, ce qui permettrait de mettre le

doigt sur une norme employée avec logique par la majorité des locuteurs francophones qui soit différente de la norme officielle.

#### 4. Présentation des résultats

##### I. Exemples tirés du test FUNDP

###### Auxiliaire être et accord attendu

1. Longtemps, elle s'est couché\_ de bonne heure :

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>couchée</b>	<b>61</b>	<b>88.5%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>
couché	7	10%	0	0%
<i>non-réponses</i>	1	1.5%	0	0%

2. Elles se sont interrogé\_ à propos de ces mystérieux accords du participe passé.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>interrogées</b>	<b>58</b>	<b>84%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>
interrogé	4	6%	0	0%
interrogée	2	3%	0	0%
interrogés	3	4.5%	0	0%
<i>non-réponses</i>	2	3%	0	0%

3. Craignant d'être submergé\_, les naufragés se hâtèrent de gagner le bord du fleuve.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>submergés</b>	<b>44</b>	<b>64%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
submergé	24	35%	13	100%
submergée	1	1.5%	0	0%
<i>non-réponses</i>	0	0%	0	0%

*Tendance (1/2/3) : bon accord globalement les trois fois chez les francophones. La question qui reste ouverte et ainsi la même que celle posée dans l'enquête belge : dans de telles situations, les locuteurs ont-ils conscience de faire l'accord avec le COD ou avec le sujet? Les phrases 4/5/6 que nous examinerons ensuite semblent argumenter pour la seconde version. Dans la séquence 3, l'accord, quoique encore majoritaire chez les francophones, se fait avec plus de difficultés, certainement à cause de la complexité syntaxique (l'accord doit passer par une frontière de clause alors que pour l'usager moyen, l'accord n'a pas cette portée inter-clausale). Cette difficulté a des conséquences encore bien plus marquées chez les étudiants de FLE (rappelons que l'échantillon FLE n'a pas de valeur statistique) puisque aucun d'entre eux ne fait l'accord.*

### Auxiliaire être et invariation attendue (se = complément indirect)

4. Les deux familles se sont livré\_ une guerre cruelle et longue.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>livré</b>	<b>23</b>	<b>33.5%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
livrées	41	59.5%	7	54%
livrés	3	4.5%	4	31%
livrée	1	1.5%	0	0%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

5. Ils s'étaient juré\_ de vaincre ou de périr.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>juré</b>	<b>29</b>	<b>42%</b>	<b>6</b>	<b>46%</b>
jurés	39	56.5%	6	46%
jurée	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

6. Elle s'est permis\_ de demander des explications détaillées.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>permis</b>	<b>29</b>	<b>42%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
permise	39	56.5%	11	84.5%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance (4/5/6) : Dans toutes les classes, une majorité d'accord avec le sujet, ce qui laisse penser que cet accord constituerait la norme intégrée pour les verbes pronominaux. Nos résultats, qui concordent parfaitement avec ceux du test FUNDP, que ce soit avec un public francophone ou FLE, permettent de croire à l'hypothèse que dans nombreux cas, les accords de 1/2/3 ont été réalisés avec le sujet du verbe pronominal comme s'il s'agit d'une construction verbale bâtie sur l'auxiliaire « être » standard.*

### Auxiliaire avoir et accord attendu

7. Je vous rapporte les livres et les revues que vous m'aviez prêté\_.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>prêtés</b>	<b>49</b>	<b>71%</b>	<b>4</b>	<b>30%</b>
prêté	10	14.5%	8	61.5%
prêtées	10	14.5%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance : la forme accordée correctement est majoritaire chez les francophones. Notons de plus qu'une forme accordée avec un COD mal identifié renforce encore la tendance vers un accord avec un élément antéposé (85,5%). Par contre, l'absence d'accord est majoritaire chez les FLE.*

### **Auxiliaire avoir et invariation attendue**

8. Les techniciens ont déchiffré\_ les messages de l'émetteur central.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>déchiffré</b>	<b>63</b>	<b>91.5%</b>	<b>11</b>	<b>84.5%</b>
déchiffrés	6	8.5%	1	7.5%
déchiffrées	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance : la réponse correcte est largement majoritaire dans les deux groupes.*

9. C'est une maison qu'il a fait\_ bâtir il y a une trentaine d'années.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>fait</b>	<b>51</b>	<b>74%</b>	<b>8</b>	<b>61.5%</b>
faite	17	24.5%	2	15.5%
faits	0	0%	2	15.5%
faites	1	1.5%	0	0%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*Tendance : dans les deux groupes, les réponses correctes sont majoritaires. Cependant, même si cela ne touche qu'une petite partie du public, on note une surextension de la règle d'accord avec COD antéposé due à une confusion dans l'analyse syntaxique de la phrase, il semble que « maison » ait été pris pour le COD du verbe « faire » et non de celui de l'infinitif suivant.*

*Il faut préciser que la règle enseignée pour des situations de ce type est qu'il y a accord avec un complément nominal dit « COD » (sans préciser de quel verbe ni poser de méthode d'analyse syntaxique pour l'identifier) sauf si un infinitif vient tout de suite après (certains cantons appliquant cette règle à tous les verbes et d'autres faisant du verbe « faire » et « laisser » un cas spécial sans accord). Les étudiants ne sont donc pas habitués à faire une réelle analyse de l'énoncé mais plutôt à envisager un cas exceptionnel à apprendre en plus, ce qui prouve qu'en fait leur erreur ne se situe pas dans l'identification du COD mais plutôt dans l'oubli d'une règle supplémentaire annulant l'accord dans certains cas.*

10. Les chutes de neige qu'il y a eu\_ cette nuit ont causé beaucoup d'accidents.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>eu</b>	<b>34</b>	<b>49.5%</b>	<b>9</b>	<b>69%</b>
eues	32	46.5%	2	15.5%

eue	1	1.5%	1	7.5%
eus	1	1.5%	0	0%
eut	1	1.5%	0	0%
non-réponses	0	0%	1	7.5

*Tendance : chez les francophones, on observe presque autant de réponses en faveur d'un accord avec un élément identifié comme COD que de réponses sans accord, à cause de la tournure impersonnelle. Dans l'enquête belge (dont les résultats étaient similaires pour cet item), les versions avec accord étaient considérées comme des cas de mauvaise identification de la fonction COD. Cependant, est-ce vraiment l'analyse (erronée ou juste) de la fonction COD qui prédomine dans ce cas ? Dans l'apprentissage scolaire, on prévoit pour de telles situations une explication différente : les tournures impersonnelles constituent des exceptions à la règle de l'accord avec COD antéposé, au même titre que les tournures suivies d'un infinitif. Les erreurs seraient dans ce cas plutôt dues à un oubli de cette subtilité ajoutée à la règle. Nous considérons en effet que l'interprétation des résultats doit aussi tenir compte de la manière dont l'accord du pp a été expliqué dans les manuels scolaires, ce qui nous conduit ici à une analyse différente pour notre public suisse que celle fournie par l'équipe belge. Du côté des étudiants de FLE, le nombre nettement plus élevé de réponses correctes est certainement à mettre en rapport avec le fait qu'ils n'accordent en général jamais le participe passé avec l'auxiliaire avoir. Il y aurait donc chez les francophones une intuition pour des accords avec les éléments antéposés que l'on ne retrouve pas en FLE.*

11. Même les difficultés qu'on nous a appris\_ à résoudre nous laissent parfois dans l'embarras.

	Classes francophones		Classe FLE	
appris	<b>30</b>	<b>43.5%</b>	<b>12</b>	<b>92.5%</b>
appries	38	55%	0	0%
appriss	1	1.5%	0	0%
non-réponses	0	0%	1	7.5%

*Tendance : on voit à nouveau les deux tendances de 10 se dessiner. L'accord erroné est fréquent chez les francophones tandis que les FLE semblent plus inclinés au non-accord. Les tendances semblent donc se confirmer : chez les francophones, il y a souvent accord avec des éléments antéposés ne correspondant pas exactement à une fonction COD (lorsque son identification n'est pas évidente<sup>6</sup>) tandis que la règle pour les étrangers se limite à l'invariance avec l'auxiliaire avoir.*

## II. Exemple ajouté : Auxiliaire être et accord attendu avec COD

<sup>6</sup> Le fait que, sur trois situations du type 9/10/11, deux soient enseignées comme des exceptions ponctuelles à la règle de l'accord avec COD antéposé (cas de l'infinitif et de la tournure impersonnelle) s'explique par les problèmes que pose l'analyse grammaticale excessivement complexe exigée pour effectuer correctement ce type accords. On préfère créer des sous-cas à apprendre par cœur que d'imposer aux élèves ce travail cognitif démesuré lors de la rédaction. Reste à savoir si cette option permettant de simplifier l'analyse syntaxique mais engendrant de nombreuses exceptions à apprendre par cœur est une bonne solution.

12. Le coup de fil qu'ils se sont passé\_ et les lettres qu'ils se sont envoyé\_ n'ont pas suffi à se comprendre.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>passé</b>	<b>48</b>	<b>69.5%</b>	<b>3</b>	<b>23%</b>
passés	20	29%	9	69%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	1	7.5%

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>envoyées</b>	<b>40</b>	<b>58%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
envoyés	9	13%	9	69%
envoyé	18	26%	0	0%
envoyée	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>2</i>	<i>3%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*Tendance : pour les étudiants de FLE, l'accord s'effectue avec le sujet tandis que chez les francophones l'accord se fait majoritairement avec le COD du verbe pronominal. On voit là une différence claire qui confirme l'existence de divergences entre les deux logiques d'accord. Néanmoins un nombre non négligeable de francophones fait également l'accord avec le sujet : alors que la tendance pour un accord avec le sujet dans tous les cas où l'auxiliaire est « être » est plus univoque pour les germanophones, il semble y avoir deux intuitions concurrentes pour le public natif de la langue, à savoir un accord avec tout élément COD antéposé (quel que soit l'auxiliaire) et un accord avec le sujet pour les verbes pronominaux.*

### III. Questionnaire fondé sur des erreurs d'étudiants universitaires suisses et français

(Items construits en reprenant des phrases issues de travaux universitaires comprenant des accords fautifs. Nous avons jugés qu'elles pourraient également représenter des situations problématiques pour d'autres locuteurs)

13. L'odeur de la classe, les dessins aux murs, le tableau et beaucoup d'autres détails m'ont profondément touché\_.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>touché</b>	<b>37</b>	<b>53.5%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
<b>touchée</b>	<b>7</b>	<b>10%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
touchés	25	36%	6	46%
touchées	0	0%	3	23%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance : chez les francophones, même si majoritairement ce sont les réponses correctes qui l'emportent (63%) le sujet est souvent confondu avec le COD, d'où un accord erroné dû à une mauvaise analyse syntaxique. Nous ne trouvons pas d'explication pour l'accord avec le sujet qu'effectue la majorité des étudiants FLE.*

14. Pendant nos stages, nous nous sommes fixé\_ comme but d'inventer des exercices relatifs à notre thème.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>fixé</b>	<b>24</b>	<b>35%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
fixés	45	65%	6	46%
fixée	0	0%	2	15.5%
fixées	0	0%	3	23%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance : dans les deux groupes, une majorité des étudiants effectue l'accord avec le sujet et non avec le COD, les étudiants FLE comme francophones restent ainsi cohérents avec leur système qui prévoit un accord avec le sujet dans ces cas-là.*

15. Nous allons donc résumer ici quelques aspects qu'il m'a paru\_ important de rappeler.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>paru</b>	<b>61</b>	<b>88.5%</b>	<b>10</b>	<b>77%</b>
parus	7	10%	1	7.5%
parue	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*La réponse correcte est largement majoritaire dans les deux groupes. La tendance pour un accord erroné avec « aspect », prévisible selon le système des francophones, ne se fait que très peu sentir. Notons que le pronom personnel de la première personne complique la situation et pourrait peut-être servir à expliquer cette différence.*

16. Ce sont les Egyptiens qui ont vraiment inventé\_ la première feuille de papier.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>inventé</b>	<b>67</b>	<b>97%</b>	<b>9</b>	<b>69%</b>
inventés	2	3%	3	23%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*Tendance : réponse correcte très largement majoritaire, ce qui tendrait à indiquer que le sujet est rarement confondu avec un élément antéposé, quelle que soit la construction. Notons que cette remarque compte surtout pour les francophones, puisque les germanophones, peu enclins à tenir compte des éléments antéposés, ne semblent quant à eux pas véritablement concernés par ces questions.*

17. Le sens dans lequel la pâte à papier a coulé\_.

	Classes francophones	Classe FLE

<b>coulé</b>	60	87%	<b>11</b>	<b>84.5%</b>
coulée	9	13%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	0	0%	1	7.5%

*Tendance : la réponse correcte est majoritaire dans les deux groupes, mais avec une proportion d'erreurs légèrement plus grande chez les francophones, qui se posent la question de la fonction COD et peuvent donc se tromper, alors que les FLE n'accordent simplement jamais avec « avoir ». Reste qu'une erreur d'analyse syntaxique conduisant à un accord avec le sujet est rare dans ce cas.*

18. De plus les paroles citées n'ont pas été modifié\_, elles ont été restitué\_ de manière fidèle.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>modifiées</b>	<b>59</b>	<b>85.5%</b>	<b>1</b>	<b>7.5%</b>
modifié	10	14.5%	10	77%
modifiée	0	0%	1	7.5%
modifiés	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	0	0%	0	0%

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>restituées</b>	<b>61</b>	<b>88.5%</b>	<b>2</b>	<b>15.5%</b>
restitué	8	11.5%	11	84.5%
<i>non-réponses</i>	0	0%	0	0%

*Tendance : l'accord avec le sujet est majoritaire chez les francophones. En FLE, c'est l'invariance qui est majoritaire, certainement parce que l'auxiliaire conjugué est « avoir ».*

19. Il fait un résumé des lettres qu'il a reçu\_.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>reçues</b>	<b>47</b>	<b>68%</b>	<b>1</b>	<b>7.5%</b>
reçu	20	29%	11	84.5%
reçue	1	1.5%	0	0%
reçus	1	1.5%	0	0%
<i>non-réponses</i>	0	0%	1	7.5%

*Tendance : l'accord attendu est généralement observé chez les francophones. Pour ce qui touche l'erreur la plus fréquente, il est difficile de savoir s'il s'agit d'un accord avec « résumé » ou une simple absence d'accord, ce qui pourrait limiter la proportion des cas d'invariance. Les germanophones de cette classe n'accordent généralement pas. Ces résultats restent donc stables par rapport aux règles internes des étudiants.*

20. Quelques idées avaient germé\_ dans son imagination.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>germé</b>	<b>54</b>	<b>78.5%</b>	<b>9</b>	<b>69%</b>
germées	15	21.5%	1	7.5%
germés	0	0%	1	7.5%
germée	0	0%	1	7.5%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*Tendance : pour la majorité des étudiants des deux groupes, ce cas ne pose aucun problème. 21, 5% des francophones accordent tout de même avec le sujet.*

21. Arrivés seuls ou en en famille, ils ont tous, à un moment donné de leur vie, éprouvé\_ le besoin légitime de créer des liens.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>éprouvé</b>	<b>51</b>	<b>74%</b>	<b>8</b>	<b>84.5%</b>
éprouvés	17	24.5%	3	23%
éprouvées	0	0%	2	15.5%
<i>non-réponses</i>	<i>1</i>	<i>1.5%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>

*Tendance : la complexité syntaxique et la présence d'un participe passé accordé avec le sujet en début de phrase ont certainement induit quelques étudiants en erreur mais globalement, peu de problèmes pour cette structure.*

22. Pour ses travaux linguistiques qui ont bouleversé\_ le domaine de la linguistique.

	Classes francophones		Classe FLE	
<b>bouleversé</b>	<b>62</b>	<b>90%</b>	<b>10</b>	<b>77%</b>
bouleversés	7	10%	2	15.5%
<i>non-réponses</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>1</i>	<i>7.5%</i>

*Tendance : la réponse correcte est majoritaire dans les deux groupes. Peu de confusion entre le sujet de la relative et le COD.*

## 5. Interprétation globale des résultats du test

Si l'on reprend les résultats obtenus, on voit se dessiner des tendances assez claires, tant chez les élèves FLE que dans les classes francophones. Les réponses récoltées ne semblent pas montrer une simple détresse linguistique chez les étudiants, qui se serait manifestée par des accords sans cohérence internes donnés au hasard, mais plutôt témoigner d'une appropriation

personnelle du problème dans chacun des groupes, à travers la création de règles intuitives adaptées à leur perception du langage et à leurs connaissances grammaticales. Les accords suivent des tendances parfois en contradiction avec la règle académique mais obéissent à un fonctionnement logique auquel nos publics restent le plus souvent fidèles. Les étudiants se réfèrent ainsi à un système de règles adapté à leurs besoins et qui leur permet de réaliser les accords de ses participes passés sans être perdu dans les subtilités de la règle officielle.

Nous avons également remarqué que les tendances qui se dégagent des réponses des francophones sont parfois différentes de celles des germanophones, ce qui nous amène à constater que les participes passés ne s'accordent toujours pas de la même manière pour nos étudiants FLE que pour les reste des personnes interrogées à travers notre enquête. Il y aurait ainsi une norme interne dominante chez les francophones et une autre chez les germanophones. Voici par conséquent, pour chacun de ces deux groupes, la façon dont la majorité des étudiants a semblé envisager l'accord des participes passés dans notre test :

1. *La classe de FLE<sup>7</sup> : accord avec sujet pour être et non accord avec avoir.*
2. *Les classes francophones : accord avec le COD antéposé dans tous les cas (construction avec auxiliaire « avoir » et « être »). Sinon, accord avec le sujet pour les cas où l'auxiliaire est « être » (que ce soit un verbe pronominal ou non) et invariance avec « avoir ». Les verbes pronominaux deviennent ainsi simplement des cas spéciaux au sein des constructions avec l'auxiliaire « être » en ce qu'elles peuvent contenir un COD et donc donner lieu à une formulation avec antéposition. Dans le reste des cas leur participe passé s'accorde simplement avec le sujet.*

Toutefois, les résultats montrent aussi que, même dans les cas où la majorité des étudiants applique une règle intuitive divergeant de la norme officielle, il y a toujours un groupe assez important d'étudiants qui appliquent correctement la règle scolaire<sup>8</sup>. Il semblerait donc que même dans les cas où la norme officielle va à l'encontre de l'intuition des locuteurs, elle toujours soit présente dans la conscience et fonctionne de manière complémentaire avec leur

---

<sup>7</sup> Nous rappelons que cet échantillon FLE est trop mince pour avoir une véritable valeur statistique et être représentatif de ce qui se passe globalement en français langue étrangère, le fonctionnement des accords du participe passé que nous annonçons pour cette classe ne saurait permettre de prédire des tendances générales en FLE.

<sup>8</sup> Notamment dans les cas où il y a un complément antéposé qui n'est pas vraiment le COD du verbe conjugué au passé composé. Dans cette situation certains étudiants accordent par surextension de la règle d'accord alors que d'autres appliquent à la lettre une loi qu'ils ont apprise comme une exception à la règle d'accord.

norme intuitive. Lorsque l'élève doit effectuer des accords de pp, il semblerait que sa méthode oscille entre l'application des règles apprises qu'il maîtrise imparfaitement et une intuition qu'il bâtit lorsque la situation, trop compliquée, ne lui permet plus de s'appuyer sur ses pures connaissances scolaires. Cette posture inconfortable est certainement la cause du sentiment d'insécurité des étudiants à propos de la question des pp (que l'on perçoit dans leurs remarques verbales et dans certains cas d'hypercorrection). Le recours à l'intuition serait donc la solution de secours alors que le premier réflexe est un effort pour se souvenir des règles apprises<sup>9</sup>. Il convient donc de préciser que nos résultats contiennent toujours la marque de l'apprentissage scolaire, qui reste présent à la conscience des locuteurs, parfois autant comme un souvenir flou perturbant que comme un véritable appui.

## Conclusions

Après s'être rendu compte de l'importance des souvenirs d'apprentissage, il convient de se poser une question sur les deux systèmes de normes intuitives que nous avons dégagées dans nos classes francophones et FLE.

S'agit-il véritablement de deux normes internes différentes, une propre aux francophones et l'autres aux alémaniques, ou bien ces différences ne seraient finalement que le reflet d'un autre degré de savoir sur la langue ? En effet, la construction d'une intuition linguistique semble répondre ici à un besoin de compenser des lacunes dans les connaissances scolaires. Le fonctionnement de la norme interne s'adapterait donc au niveau en français des étudiants qui la mettent au point, puisque leur intuition se construit à partir d'un premier apprentissage formel des règles d'accord. On pourrait ainsi s'attendre à ce qu'une classe alémanique plus avancée développe d'autres tendances qui donneraient lieu à des résultats bien différents.

Nous pensons que les résultats des alémaniques s'inscrivent dans une progression qui tenterait vers une connaissance de la langue identique à celle des francophones. Nous estimons par conséquent que la norme des francophones doit seule servir de modèle et non celle des FLE qui sont en cours d'acquisition de la langue.

Précisons toutefois que, finalement, on ne peut prétendre que les francophones aient une maîtrise parfaite du français et soient sortis complètement de la démarche d'apprentissage de leur propre langue. Les deux normes internes que nous avons identifiées sont à mettre en

---

<sup>9</sup> Les remarques verbales que les élèves ont faites en rendant le test allaient d'ailleurs souvent dans ce sens : « Je me suis plus bien souvenu des règles », « J'ai sûrement mélangé toutes les règles »...

rapport avec une évolution des connaissances à travers la scolarisation, qui se termine pour nos francophones à un moment tout aussi arbitraire que pour les germanophones. L'idéal visé reste la connaissance complète de la norme officielle, qui n'est cependant pratiquement jamais atteinte même à la fin d'une éducation de niveau supérieur. Ainsi nous pensons que cette exigence démesurée que pose la langue française à l'étudiant est certainement un inconvénient pour son éducation et il serait peut-être plus rentable d'adapter les règles officielles au temps d'apprentissage que notre société veut consacrer à ce sujet dans l'instruction publique. C'est-à-dire qu'il conviendrait selon nous de chercher à adapter les accords du participe passé à l'intuition qui se développe au sein d'un public francophone en fin de cours pré-universitaire. En effet, la norme qui se dessine chez ces étudiants, qui ont déjà étudié toutes les règles en classe durant leur scolarité, exprime bien selon nous ce qu'un locuteur que l'on doit considérer comme une personne ayant reçu une éducation complète peut retenir de son apprentissage.

Nos propositions de régularisation se font donc sur la base des résultats de nos classes francophones :

1. *Dans tous les cas où un COD est antéposé, le participe passé pourra s'accorder avec cet élément (que ce soit « son » COD ou non, même s'il agit d'une forme impersonnelle ou d'une forme suivie d'un infinitif)*
2. *Les participes passés des verbes pronominaux pourront s'accorder avec le sujet (comme tous les pp des verbes qui construisent leur passé composé avec l'auxiliaire « être »).*
3. *Dans le cas où le verbe serait conjugué avec l'auxiliaire « être » avec un COD antéposé, le choix entre un accord avec le sujet ou le COD sera libre.*

## **Bibliographie**

*Les rectifications de l'orthographe du français, principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, Délégation de la langue française, Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud, août 2002.

**Articles du Conseil supérieur de la langue française de l'OFFC pour la communauté de Belgique :**

STREEL, I. & LEGROS, G., « Accords du participe passé, Test FUNDP, septembre 2002 (230 étudiants entrant en Faculté de Philosophie et Lettres) ».

STREEL, I. & LEGROS, G., « Coup de sonde dans les copies d'élèves ».

BENA, Makamina Jonas, « Pour une rationalisation de l'accord du PP : analyse des fautes relatives à une mauvaise application de la règle actuelle ».